

l'établissement Ricci, et, groupant les ouvrières qui ne voulaient d'aucune surveillance, ils sont parvenus à imposer la grève générale des établissements Ricci.

Le prétexte mis en avant est la liberté de conscience des ouvrières, pourtant la chambre de travail a dû admettre que, depuis l'arrivée des sœurs, il y a deux mois, personne n'avait eu à formuler la moindre plainte. Deux meetings ont eu lieu ; MM. Necchi, Casazzo, Viganò, M. l'abbé Nogara et l'ouvrière Viganò, démocrates chrétiens, ont victorieusement répondu aux socialistes.

En même temps 85 ouvrières ont signé une déclaration en faveur des religieuses ; 46 seulement se sont rangées du côté des socialistes ; mais l'intolérance des sectaires est telle qu'on craint une grève générale de tous les établissements industriels de Monza.

Jusqu'à présent, M. Recci n'a pas voulu céder à la pression des anticléricaux, et on espère que son attitude ferme pourra triompher des difficultés actuelles.

*France. — Quimper. — Cause du vénérable Michel Le Nobletz* — La décision de la Sacrée Congrégation des Rites, a été absolument favorable à la cause du vénéré Michel Le Nobletz. Elle a reconnu la validité au point de vue juridique du premier procès apostolique et la parfaite solidité des témoignages qu'on y faisait valoir pour établir la réputation de sainteté du grand serviteur de Dieu.